

Divorce ou nullité absolue franco marocain

Par sebastien80, le 07/11/2013 à 12:52

je suis dans une situation de mariage gris, est ce que il, peux y avoir nullité absolue,? et si oui comment procéder ?, étant donner que ca fait 5 ans que je suis sans nouvelle, sans trace et que on a jamais vécu ensemble,elle vie toujours au maroc et moi en françe , je suis de nationalité française,j attend vos réponse merci